

CORONAVIRUS (COVID-19)

28 mars

RAPPELS ET NOUVELLES
DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

CONTRÔLE des
déplacements vers certaines régions
et certains territoires éloignés



- Bas-Saint-Laurent
- Abitibi-Témiscamingue
- Côte-Nord
- Nord-du-Québec
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine
- Nunavik
- Terres-Cries-de-la-Baie-James

Des **points de contrôle**
policier limiteront les passages
aux déplacements essentiels

OBLIGATION
pour **TOUTE PERSONNE**
qui revient d'un séjour
à l'étranger de s'isoler
pour une période
de **14 jours**



INTERDICTION
pour ces personnes de sortir
à l'extérieur de leur domicile,
à l'exception d'un déplacement
pour un test de dépistage



Des **points de contrôle policier** sont
installés le **long de la frontière américaine**

418/450/514/819 ou 1 877 644-4545

[Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)